ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement durable

Question écrite n° 98423

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration de lui donner des informations sur la place et l'importance des critères environnementaux dans les appels d'offres pour les achats au sein de ses services. Il souhaite également connaître la politique qu'il entend mener afin de renforcer le poids des critères environnementaux dans les marchés publics de son ministère.

Texte de la réponse

A partir de 2006 dans le cadre du « Plan exemplaire de l'administration centrale » puis en application de sa stratégie ministérielle en 2007, le ministère de l'intérieur s'est orienté sur des marchés comportant des critères éco-responsables passés dans un cadre national, notamment avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP). Dans une optique de rationalisation, les acheteurs des services centraux et territoriaux ont été incités à adhérer à ces marchés. En 2009 avec la mise en oeuvre du « Plan administration exemplaire » (PAE) cette évolution s'est généralisée. Les marchés éco-responsables sont généralisés pour l'achat du papier, de la bureautique, du mobilier, des produits et de l'entretien. Ces marchés nationaux et sous convention UGAP, qui sont passés par l'administration centrale, sont en voie de généralisation dans l'ensemble des services du ministère. Le basculement est net depuis 2009 pour l'administration centrale et les préfectures, et concerne à présent les services de police et de genndarmerie. Le déploiement de ces marchés dans les services déconcentrés est favorisé par le travail de coordination interne et d'information conduit sous l'égide du Responsable ministériel des achats (RMA) auprès des services acheteurs centraux et déconcentrés. Enfin le développement durable est systématiquement intégré dans les formations à l'achat public des acheteurs centraux et territoriaux ainsi que dans les formations Chorus. Cet ensemble de mesures se traduit dans les faits : les usages et les comportements des services connaissent une réelle mutation et leur adhésion à l'évolution des approvisionnements et des modes de fonctionnement favorise le déploiement des marchés éco responsables par les services acheteurs.

Données clés

Auteur : M. Lionel Tardy
Circonscription : Haute-Savoie (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 98423
Rubrique : Marchés publics
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 639
Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1382